

**Rapport sur les objectifs
intermédiaires de zéro
émission nette dans le
segment des placements**



BEKB

| BCBE

Contenu

Rapport	3
Objectifs intermédiaires	4



À propos de ce rapport

Le présent rapport informe sur les objectifs climatiques fixés dans le segment des placements pour 2030. Il sera intégré à l'avenir au Rapport de développement durable, publié une fois par an. Le Conseil d'administration de la BCBE a validé les objectifs climatiques du segment des placements le 22 mai 2024.

IMPRESSUM

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
031 666 18 85

www.bcbe.ch
bcbe@bcbe.ch

Rédaction
Claudia Lanker
Andreas Baumann

Mise en page
Communication d'entreprise BCBE

Rapport sur les objectifs intermédiaires de zéro émission nette dans le segment des placements

La BCBE s'est fixé des objectifs climatiques ambitieux dans le but de réduire ses émissions nettes à zéro d'ici à 2050. À l'été 2023, elle a arrêté pour la première fois des objectifs climatiques pour son portefeuille hypothécaire, étayés par des données scientifiques. Elle vient maintenant d'établir des objectifs pour ses placements en compte propre et ses fonds maison.

Pour la BCBE, prestataire de services financiers, les émissions de gaz à effet de serre financées – par des crédits ou des investissements – sont particulièrement importantes. En rejoignant l'Alliance bancaire Net Zéro (*Net Zero Banking Alliance*, NZBA), la BCBE s'est engagée à réduire à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre de ses portefeuilles de crédit et de placement d'ici à 2050. Elle a calculé les émissions financées par secteur à forte densité carbone, conformément aux directives de la NZBA et à des normes internationales. À l'été 2023, elle a publié pour la première fois les émissions de ses portefeuilles de crédit et de placement ainsi que celles de ses fonds pour l'année 2022 et elle a été l'une des premières banques en Suisse à se fixer des objectifs climatiques concrets pour son portefeuille hypothécaire. Elle a ensuite arrêté des objectifs climatiques pour ses placements en compte propre et ses participations en compte propre ainsi que pour ses fonds maison, respectant ainsi sa promesse de contribuer, dans le segment des placements également, à la réalisation de l'objectif zéro net de l'économie.

Les placements de la BCBE sont répartis entre placements en compte propre et fonds de la clientèle (sous gestion ou pas). Pour réaliser l'objectif zéro net d'ici 2050 au plus tard, la NZBA recommande de définir des objectifs climatiques à moyen terme pour les placements bilantaires, c'est-à-dire pour les placements financiers en compte propre et les participations en compte propre. La BCBE est allée plus loin, en fixant des objectifs climatiques également pour les fonds BCBE. Étant donné que c'est elle qui prend les décisions con-

cernant ces portefeuilles de placement, elle peut exercer une influence directe sur leur impact climatique.

Les objectifs climatiques de la BCBE dans le domaine des placements suivent l'approche de couverture de portefeuille (*portfolio coverage approach*) de la Science Based Targets initiative (STBi). Cette approche prévoit une augmentation linéaire, dans les portefeuilles, de la part des entreprises qui ont pour but de réduire leurs émissions conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Elle stipule que toutes ces entreprises auront fixé, d'ici à 2040, des objectifs climatiques fondés sur des données scientifiques, devant l'urgence d'atteindre zéro émission nette à l'échelle planétaire d'ici à 2050 pour que l'objectif principal de l'Accord de Paris soit réalisé et pour que le réchauffement climatique soit limité à 1,5°C. En déterminant leurs objectifs d'ici à 2040, les entreprises auront encore suffisamment de temps pour engager des mesures et revoir leur modèle d'affaires, deux conditions sine qua non pour ouvrir la voie à une économie zéro net.

La BCBE se fonde sur les données d'ISS ESG pour apprécier l'adéquation des objectifs de décarbonation des entreprises figurant dans les portefeuilles. On distingue les entreprises qui n'ont pas d'objectif climatique, celles qui n'ont pas d'objectif climatique ambitieux, celles qui ont un objectif climatique ambitieux et celles qui ont un objectif climatique conforme à la SBTi (*SBTi committed ou SBTi approved*). La BCBE considère qu'une entreprise a respecté les exigences (objectif climatique pris en compte) si elle s'est assigné un objectif climatique ambitieux ou un objectif climatique conforme à la SBTi.

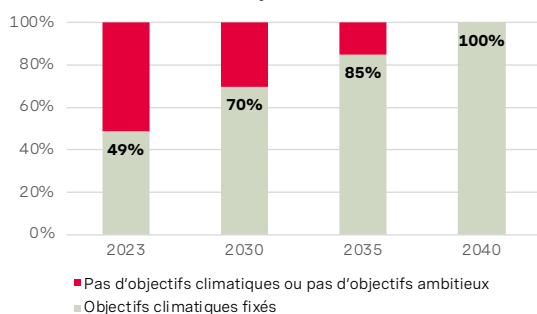
« La BCBE s'engage à ce que toutes les entreprises figurant dans les portefeuilles définissent des objectifs climatiques ambitieux, fondés sur des données scientifiques. »

¹<https://sciencebasedtargets.org/sectors/financial-institutions>

1^{er} objectif intermédiaire pour le portefeuille de placements : placements en compte propre et participations en compte propre

D'ici à 2030, 70 % des entreprises figurant² dans les portefeuilles de placements en compte propre et dans les participations en compte propre auront fixé des objectifs de décarbonation.

Participations et placements financiers : objectifs

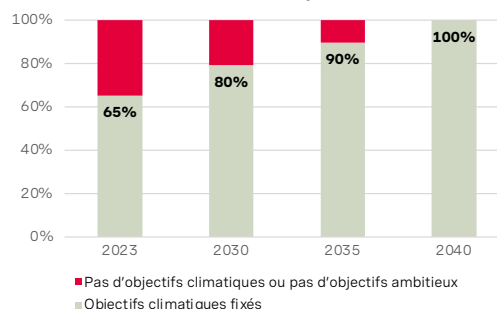


En 2023, 49% des entreprises figurant dans les portefeuilles avaient défini des objectifs de décarbonation. Cette part doit passer peu à peu à 100% d'ici à 2040.

2^e objectif intermédiaire pour le portefeuille de placements : fonds BCBE

D'ici à 2030, 80 % des entreprises figurant dans les portefeuilles des fonds BCBE auront fixé des objectifs de décarbonation.

Fonds BCBE : objectifs



En 2023, 65% des entreprises figurant dans les portefeuilles avaient défini des objectifs de décarbonation. Cette part doit passer peu à peu à 100% d'ici à 2040.

La BCBE met au point sa propre stratégie d'actionariat actif³ en vue d'atteindre ces objectifs. Elle compte faire en sorte que les objectifs climatiques déploient des effets dans l'économie réelle. Elle ne souhaite pas pour autant restreindre son univers de placements, sous-pondérer ou surpondérer certains titres de ses portefeuilles, mais entend appliquer une stratégie ciblée de dialogue actionnarial.

²Comprend des actions et des obligations d'entreprises cotées en bourse figurant dans les portefeuilles « Propres placements et participations » et « Fonds BCBE ». Les catégories d'actifs suivantes ne sont pas prises en compte : instruments dérivés; emprunts communaux/supranationaux, emprunts d'État; emprunts d'organismes; actifs à revenu fixe titrisés (titres adossés à des actifs ou à des créances hypothécaires compris); *private equity*; *private debt*. Soit ces instruments ou catégories d'actifs sont facultatifs, soit aucune méthodologie ne permet de mesurer les objectifs pour l'heure.

³L'actionariat actif (*stewardship* en anglais) recouvre souvent le dialogue actionnarial (ou engagement) combiné à l'exercice du droit de vote.

- Exercice du droit de vote : expression par l'investisseur de ses préférences relatives aux thématiques durables par l'exercice actif de son droit de vote, fondée sur des principes de durabilité ou des critères de durabilité.
- Dialogue actionnarial (ou engagement) : dialogue actif entre les actionnaires et la direction des sociétés dans lesquelles ils ont investi ou d'autres parties prenantes importantes, afin de les convaincre d'intégrer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans leur sphère d'influence (d'après « Autorégulation relative à la transparence et à la publication d'informations par les fortunes collectives se référant à la durabilité » de l'Asset Management Association Switzerland, [AMAS], état au 29 avril 2024).

Sa première mesure a été d'élargir ses activités d'actionnariat actif. Elle joint ses efforts à ceux d'autres investisseurs, afin d'aborder la question du changement climatique avec des entreprises internationales dans le cadre du dialogue actionnarial d'ISS ESG visant zéro émission nette. À partir de septembre 2024, la BCBE engagera une discussion au sujet du changement climatique avec d'autres sociétés suisses, en

collaboration avec la Fondation Ethos. Celle-ci aborde cette thématique avec les 150 principales entreprises cotées de Suisse. Rassemblés en pools, les investisseurs pèsent plus lourd et exercent une plus grande influence dans leurs discussions avec les entreprises.

Par ses activités, la BCBE vise à réaliser les objectifs suivants :

- **Augmentation de la transparence :** les entreprises mesurent et publient leurs émissions, aussi bien directes qu'indirectes, en appliquant une des normes internationales reconnues (« Green House Gas Protocol », p. ex.).
- **Objectifs de réduction des émissions :** les entreprises se fixent des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en se fondant sur des données scientifiques dans le but de limiter le réchauffement climatique mondial à 1,5°C.
- **Stratégie de décarbonation :** les entreprises mettent sur pied des plans ambitieux de décarbonation de leurs activités et de leurs chaînes d'approvisionnement, dans lesquels sont détaillées les mesures mises en œuvre.

« En dialoguant avec les entreprises à l'origine de fortes émissions de gaz à effet de serre et sans stratégie de décarbonation, la BCBE encourage les entreprises qui figurent dans ses portefeuilles ou qui pourraient y figurer à engager des mesures afin de renforcer leurs pratiques en matière de durabilité et de protection du climat dans le but d'atteindre zéro émission nette. »

Les banques ne peuvent pas résoudre la crise climatique à elles seules, mais elles peuvent contribuer à réduire les émissions de gaz à effet de serre en aidant leur clientèle et leurs partenaires à passer à une économie sobre en carbone. En tant qu'investisseurs, elles peuvent favoriser la transition vers une économie zéro net. Forte de cette constatation, la BCBE

s'est fixé des objectifs ambitieux pour ses placements en compte propre et ses participations en compte propre ainsi que pour ses fonds maison : ils visent une cible de zéro émission nette à long terme, complétée par des objectifs à moyen terme et des mesures concrètes.



BEKB

BCBE